Subsides

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je ne vois pas là de rappel au Règlement, et je donne la parole au député de Calgary-Centre.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, nous débattons aujourd'hui en deuxième lecture le bill C-31 qui pourrait être renvoyé au comité plénier si le gouvernement veut bien répondre à certaines questions relatives aux dépenses, à l'économie et à d'autres sujets connexes, mais tel n'est pas le cas. Nous n'aurons donc ce soir que cette occasion de débattre en deuxième lecture ce bill qui relève d'une des pratiques les plus vides de sens et les plus embarrassantes auxquelles nous sommes appelés à nous prêter au Parlement. Tout le processus des crédits, des affectations de dépenses et des subsides n'est qu'une farce grotesque, une véritable charade à laquelle nous nous livrons chaque année aux dépens des Canadiens.

Au cours de la troisième semaine de février, le gouvernement présente son budget principal des dépenses. Nous savons d'expérience qu'il ne représente pas en réalité toutes les dépenses prévues pour le restant de l'année, mais seulement une partie. Le gouvernement en présentera d'autres par la suite. Les comités sont chargés d'étudier les dépenses gouvernementales, mais comme nous le savons tous, cela ne se passe pas ainsi. Les députés n'ont absolument aucun moyen d'étudier à fond les activités des ministères de l'État pour découvrir comment ils dépensent leur argent.

A ce temps-ci de l'année, on nous présente toujours un bill de finances provisoire, et en juin de chaque année, le dernier bill de subsides. C'est même la première fois que nous avons un débat de deuxième lecture. Malheureusement, les députés ne peuvent en aucune façon influer vraiment sur le contenu du bill. En réalité, nous ne pouvons exercer aucun contrôle sur les dépenses gouvernementales. Quiconque oserait prétendre le contraire ne ferait que se moquer des Canadiens et les induire en erreur. Il n'existe aucun moyen d'influer démocratiquement sur l'organisation des dépenses gouvernementales. Les élus du peuple n'y peuvent absolument rien. En réalité, monsieur l'Orateur, nous serions plus honnêtes envers les Canadiens si nous adoptions une loi ne comportant qu'un seul article et stipulant que le gouvernement a carte blanche pour dépenser à sa guise, car c'est en fait ce qui se produit. Le gouvernement fait ce qu'il veut. Nous, députés, n'y pouvons rien. Comme tous les ans, le Parlement doit accepter de participer à cette sinistre blague dont les Canadiens font les frais et qui consiste à feindre d'examiner et d'approuver les prévisions de dépenses et les budgets du gouvernement.

Mes mandants—à l'instar sans doute de ceux de tous les autres députés—ont foi en notre régime démocratique. Ils croient que non seulement les députés autorisent les impôts et les dépenses, mais encore qu'ils surveillent et contrôlent l'activité quotidienne du gouvernement. Voilà ce que croient les Canadiens. Voilà ce que nous apprenons à l'école à propos de notre régime parlementaire. En fait, cela n'a rien de commun avec la réalité, puisque les lois de subsides prennent effet en réalité à compter du moment où le ministre des Finances (M. Chrétien) en a décidé ainsi. Le règlement ne fournit au Parlement aucun moyen d'intervenir dans quel que sens que ce soit. Les dépenses sont ce que le Livre bleu veut qu'elles soient. Le Parlement n'a aucun moyen de s'y opposer.

[M. Paproski.]

Les représentants de la population n'ont pas leur mot à dire dans les décisions concernant les dépenses. Il nous est impossible de surveiller au jour le jour les activités gouvernementales, car le système actuel ne nous permet pas d'obtenir les renseignements voulus et de savoir ce qui se passe. Lorsque nous sommes face à une situation comme celle d'aujourd'hui, où nous proposons au ministre des Finances de profiter de l'occasion pour faire une déclaration, de façon à pouvoir lui poser ensuite des questions pour savoir ce qui se passe, le secrétaire parlementaire du ministre refuse. Il ne veut pas de cela, il ne veut pas pas que le Parlement soit au courant.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il faudrait peut-être que la Présidence dissipe un malentendu à ce propos. Personne n'a refusé cela. J'ai simplement dit que nous ne pouvions pas permettre aux députés d'interroger le ministre tant que le bill ne serait pas adopté en deuxième lecture et renvoyé au comité plénier de la Chambre. Nous ne pouvons pas permettre de questions à ce stade-ci. J'ai rendu tout à l'heure une décision, et c'est que nous ne pouvons pas nous constituer en comité à ce moment-ci. Nous sommes encore à l'étape de la deuxième lecture et nous ne pouvons pas nous constituer en comité tant que le bill n'a pas été adopté en deuxième lecture. Les observations du député sont donc injustifiées.

M. Andre: Je n'ai pas l'intention de contester la décision de la présidence. J'ai toujours pensé que la Chambre était maîtresse du Règlement et que, avec son consentement unanime, nous pouvions faire ce que voulions. Je voulais simplement demander le consentement unanime des députés pour nous donner cette possibilité qui a été refusée.

Quoi qu'il en soit, pour revenir à toute cette question des dépenses gouvernementales, dont fait partie le bill C-31, le fait est que la réalité et l'image que les gens s'en font sont deux choses totalement différentes. La réalité n'est pas démocratique, c'est tout autre chose. Je ne sais pas trop quoi, mais il est certain que ce n'est plus la démocratie parlementaire et plus vite la population canadienne s'en rendra compte, plus vite nous pourrons revenir à un véritable régime démocratique.

Comparez notre situation avec celle des États-Unis, monsieur l'Orateur. Là-bas, le pouvoir exécutif présente un budget au Congrès en janvier et ce budget donne à la fois les impôts et les dépenses prévues par le gouvernement pour l'année financière débutant le 1er octobre. Autrement dit le Congrès américain a neuf mois pour examiner les prévisions du gouvernement en matière de rentrées fiscales et de dépenses. Nous avons au plus cinq semaines. Aux États-Unis, le congrès exige des renseignements complets et les obtient, et impose des modifications. Nous exigeons des renseignements, mais sans rien obtenir et sans aucun recours. Nous n'apportons jamais aucune modification, même en gouvernement minoritaire, lorsque la majorité des députés désirait des changements, nos règles nous interdisaient de les obtenir.

● (2032)

Aux États-Unis, le congrès est exactement ce que le peuple croit qu'il est—une assemblée législative. Au Canada, le Parlement n'est absolument rien de tel, en ce qui concerne les dépenses du moins. Nous n'avons aucun moyen de légiférer en matière d'impôt ou de dépense. Ces questions sont entièrement décidées par la direction de l'exécutif et c'est un abus de